

*Syndicat Intercommunal
à Vocation Multiple
de la Région de CLUSES
185 avenue de l'Eau Vive
BP 60062
74311 THYEZ CEDEX
Tél. : 04.50.98.43.14
Fax : 04.50.98.70.57*

JB/MG



2014

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 4 NOVEMBRE 2014

Après avoir procédé à la désignation de Monsieur Christian HENON, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 19 heures à l'amphithéâtre du site économique des lacs à THYEZ, a :

- **Pris acte des informations communiquées par le Président, portant notamment sur :**
 - **L'intégration, dans la voirie départementale, du pont de la Sardagne et du pont des Chartreux.**
 - **Le compte-rendu des travaux du Bureau syndical, qui s'est réuni vendredi 31 octobre.**

Puis, le Comité syndical a, à l'unanimité :

- **Approuvé le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 23 septembre 2014.**

➤ **« ADMINISTRATION GENERALE »**

- 1° - **Désigné Monsieur Nicolas JACQUARD, afin de siéger au Comité de Bassin du GIFFRE, en qualité de Représentant de notre syndicat au sein du collège des Membres représentant les Elus (Délibération n° 2014-55).**
- 2° - **Désigné Monsieur Jean MONIE, en qualité de Représentant titulaire et Madame Chantal CHAPON, en qualité de Représentant suppléant de notre syndicat, afin de siéger au Conseil d'Administration du collège Jean-Jacques GALLAY de SCIONZIER (Délibération n° 2014-56).**
- 3° - **Désigné Madame Sylviane NOEL, en qualité de Représentant titulaire et Monsieur Jean-Jacques GRANDCOLLOT, en qualité de Représentant suppléant de notre syndicat, afin de siéger au Conseil d'Administration du collège Geneviève ANTHONIOZ-DE GAULLE de CLUSES (Délibération n° 2014-57).**
- 4° - **Désigné Madame Marie-Pierre PERNAT, en qualité de Représentant titulaire et Monsieur Jean-Bernard BEAUMONT, en qualité de Représentant suppléant de notre syndicat, afin de siéger au Conseil d'Administration du Lycée Charles PONCET de CLUSES (Délibération n° 2014-58).**

- 5° - Désigné Madame Marie-Antoinette METRAL, en qualité de Représentant titulaire et Monsieur Christian HENON, en qualité de Représentant suppléant de notre syndicat, afin de siéger au Conseil d'Administration du Lycée Professionnel de la Vallée de l'Arve Paul BECHET de CLUSES (Délibération n° 2014-59).
- 6° - Désigné les membres du Comité syndical appelés à siéger au sein de la commission « Traitement des déchets » (Délibération n° 2014-60).
- 7° - Désigné les membres du Comité syndical appelés à siéger au sein de la commission « Assainissement collectif » (Délibération n° 2014- 61).
- 8 – Approuvé le règlement intérieur du Comité syndical (Délibération n° 2014-62).
- 9 – Approuvé le projet des statuts modifiés de notre syndicat, qui vise, principalement, à retirer des statuts plusieurs compétences qui ne sont plus à ce jour exercées par notre syndicat, à modifier les dispositions applicables à la composition du Bureau syndical, ainsi que les modalités de financement de la compétence « Assainissement collectif » (Délibération n° 2014-63).
- 10 – Adopté le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif, portant sur l'exercice 2013 (Délibération n° 2014-64).
- **COMPETENCE « AFFAIRES SCOLAIRES »**
- 11 - Fixé à 3 500 euros le montant de la subvention ordinaire de fonctionnement allouée à l'association sportive du collègue Jean-Jacques GALLAY de SCIONZIER, au titre de l'année scolaire 2013/2014 (Délibération n° 2014-65).
- **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**
- 12 - Adopté le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif, portant sur l'exercice 2013 (Délibération n° 2014-66).
- 13 - Approuvé la Décision Modificative n° 1, portant ajustements et transferts de crédits sur l'exercice 2014, en dépenses et recettes des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe de l'assainissement collectif, étant rappelé qu'elle s'équilibre à la somme globale de - 352 250 euros (Délibération n° 2014-67).
- **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**
- 14 - Adopté le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'élimination des déchets, portant sur l'exercice 2013 (Délibération n° 2014-68).
- 15 – Approuvé le contenu de l'avenant à intervenir au Contrat pour l'Action et la Performance conclu entre notre syndicat et la Société Anonyme ECO-EMBALLAGES, dans le cadre de la collecte sélective et du tri des déchets d'emballages ménagers, en vue de valoriser l'aluminium contenu dans les mâchefers produits par l'usine de traitement des déchets intercommunale de MARIGNIER (Délibération n° 2014-69).

16 - Approuvé la Décision Modificative n° 1, portant ouverture de crédits complémentaires sur l'exercice 2014, en dépenses et recettes de la section d'investissement du budget annexe traitement des déchets, étant rappelé qu'elle s'équilibre à la somme globale de 10 000 euros (Délibération n° 2014-70).

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

Fait à THYEZ, le 12 novembre 2014

Le Président,

Gilbert CATALA.